



Réserve Naturelle  
**ÎLOT MBOUZI**

Ministère chargé de l'Environnement

# RAPPORT D'ACTIVITE ET BILAN FINANCIER 2009

RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ILOT M'BOUZI



Les Naturalistes environnement et patrimoine de Mayotte

8 Immeuble Sana rue du Commerce

BP 1391

97600 MAMOUDZOU

Tél : 02 69 63 04 81 / Fax : 02 69 63 04 82

Mél : [conservateur@naturmay.org](mailto:conservateur@naturmay.org)

## Table des matières

1 Recrutement et formation de l'équipe .....	4
1.1 Recrutements .....	4
1.2 Formations missions .....	4
1.2.1 Commissionnement terrestre .....	4
1.2.2 Plongée professionnelle .....	4
1.2.3 Suivis scientifiques .....	4
1.2.4 Congrès des réserves naturelles de France .....	5
1.3 Rencontres des partenaires à la Réunion .....	5
2 Acquisition du bateau de la réserve .....	5
3 Les études préalables au plan de gestion .....	5
3.1.1 Gestion du rat noir .....	5
3.1.2 Diagnostic environnemental de la partie marine .....	6
3.1.3 Diagnostic socio-économique de la réserve .....	6
4 Les actions de gestion urgentes avant plan de gestion .....	6
4.1 Éradication de <i>Furcraea foetida</i> .....	6
4.2 Diminution des densités de rat noir .....	6
5 Problèmes de périmètre .....	7
5.1 Un périmètre erroné .....	7
5.2 Difficulté (voire impossibilité) de déterminer si un contrevenant se situe dans la RNN .....	8
5.3 Problèmes liés au balisage du périmètre .....	8
5.4 Conclusions de l'expertise réalisée en juillet 2009 par K UW-ISIRUS-ISSEO .....	9
6 Éducation à l'environnement .....	9
7 Comité consultatif .....	9
8 Bilan financier .....	10
8.1 Bilan des dépenses .....	10
8.3 Calcul de l'amortissement .....	12

## INTRODUCTION

2009 est la première année d'activité de la RNN de l'îlot M'bouzi avec le recrutement de l'équipe de gestion par les Naturalistes de Mayotte : 1 conservateur, 1 garde-technicien, 1 agent technique. L'association a participé à ce titre au 28ème congrès des Réserves Naturelles de France.

La période 2009-2010-2011 correspond aux trois années officielles de rédaction, par le gestionnaire, du premier plan de gestion de la réserve. A ce titre, 2009 marque la mise en œuvre de plusieurs études.

Une étude de faisabilité pour un balisage en mer de la RNN a été réalisée afin de s'assurer que la pose des balises n'impactent pas les écosystèmes sous-marins. Cette étude a montré que le périmètre actuel présente certaines incohérences. Un projet de modification est donc lancé

En 2009 un état des lieux des coraux et des poissons ont été réalisés pour caractériser la biodiversité des écosystèmes sous-marins de la réserve. Un suivi de la sédimentation a également été installé pour mesurer l'envasement de cette partie du lagon. La RNN jouera désormais le rôle de sentinelle face à cette problématique.

Une étude socio-économique a été menée pour connaître les usages passés et actuels de l'îlot ainsi que la perception de la RNN par la population et les acteurs locaux.

Un programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes néfastes aux écosystèmes et espèces locales a été initié avec l'éradication du Choca vert et une évaluation de la densité de rats noirs présents sur l'îlot.

La sensibilisation à la conservation de la biodiversité est un des axes majeurs de travail pour une RNN. L'équipe de gestion a mis en place un parcours de découverte sous-marin pour des sorties encadrées et a réalisé une maquette pédagogique qui modélise l'écoulement de l'eau et l'érosion des sols le long du bassin versant en face de la RNN, principale cause d'envasement du lagon. Plus de 800 jeunes ont pu bénéficier de cet outil.

# 1 Recrutement et formation de l'équipe

## 1.1 Recrutements

Les naturalistes deviennent officiellement gestionnaires de la Réserve naturelle Nationale de l'îlot M'bouzi le 4 novembre 2008, date de signature de la convention cadre entre l'association et l'État.

Le gestionnaire recrute en avril 2009 une équipe de trois personnes (2,5 équivalent temps plein) : un conservateur, un garde technicien et un agent technique à mi-temps.

### *Le conservateur*

C'est par définition le cadre responsable de la RNN.

- Il est l'interlocuteur principal pour la RNN auprès de l'administration, des financeurs, du Comité Consultatif de Gestion, du Conseil scientifique, des partenaires, des prestataires, du grand public, et de la fédération Réserves Naturelles de France.
- Il définit les budgets annuels, le programme d'action, rédige les rapports d'activités et le plan de gestion.
- Il assure la préparation des réunions du Comité Consultatif de Gestion en lien avec le Secrétaire Général de la Préfecture et le Service Environnement et Forêts de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt.
- Il dirige les missions de police de la nature.
- Il définit la stratégie de communication et de sensibilisation de la réserve.

### *Le garde-technicien*

- Il assiste le conservateur dans ses missions
- Il est chargé de la surveillance de la réserve : missions de police, suivi des aménagements (balises, locaux techniques...)
- Il dirige et réalise les travaux de gestion sur le terrain
- Il contribue au suivi du patrimoine naturel (comptages, cartographie, mise en œuvre des protocoles...)
- Il réalise les actions de sensibilisation

### *L'agent technique*

- Il réalise sous la responsabilité du Conservateur et du Garde-technicien les travaux de gestion de la RNN (lutte contre les espèces invasives, débroussaillage, coupes...)
- Il participe à certains suivis sur le terrain

## 1.2 Formations missions

### 1.2.1 Commissionnement terrestre

Afin d'assurer les missions de police de la nature sur le périmètre de la réserve, le Conservateur et le garde technicien ont suivi la formation nécessaire pour être commissionnés au titre :

- des Réserves naturelles terrestres
- des sites du Conservatoire du Littoral
- de la faune et de la flore

La cession organisée par l'ATEN et TE-ME-UM a eu lieu à Mayotte.

### 1.2.2 Plongée professionnelle

Le conservateur et le garde technicien de la RNN ont suivi en novembre 2009 la formation de scaphandrier classe 1B correspondant au premier niveau de la plongée professionnelle à l'École d'Apprentissage Maritime de Mayotte. Ce diplôme est obligatoire pour toute intervention hyperbare dans un cadre professionnel. Les prérogatives du classe 1B permettent de réaliser des suivis scientifiques, de faire de la photo et de la vidéo et de vérifier sans intervenir les infrastructures sous-marines de la réserve (corps morts, bouées d'amarrage) en revanche il n'autorise pas la réalisation de travaux lourds : levage au parachute, soudure, suceuse...

### 1.2.3 Suivis scientifiques

Le Conservateur a suivi en décembre 2009 une formation organisée par l'ATEN destinée aux responsables

de gestion d'espaces naturels protégés sur la planification des suivis scientifiques.

#### 1.2.4 Congrès des réserves naturelles de France

Première participation des Naturalistes de Mayotte au congrès annuel organisé par Réserve Naturelles de France qui regroupe l'ensemble des gestionnaires nationaux.

### 1.3 Rencontres des partenaires à la Réunion

Une mission a été organisée afin que l'équipe de gestion de la réserve rencontre leurs homologues et partenaires de la Réunion.

**Conservatoire du littoral** : entretien avec la déléguée d'antenne, visite de trois sites dont un qui fait l'objet d'un programme de restauration de la forêt sèche.

**Réserve naturelle nationale de la Roche Écrite** : discussion et sortie terrain sur la problématique du rat noir et des espèces exotiques envahissantes en général.

**Museum d'Histoire Naturelle de la Réunion** : organisation d'une mission d'étude entomologique sur la réserve naturelle de l'îlot M'bouzi en lien avec la SRAM : Société Réunionnaise des Amis du Museum

**Réserve Naturelle Nationale Marine de la Réunion** : rencontre de l'équipe, réunion pour projets de partenariat, visite du sentier sous-marin.

**ONCFS** : entretien avec Sarah Caceres de la cellule technique Océan Indien sur la problématique des makis de l'îlot M'bouzi.

## 2 Acquisition du bateau de la réserve

Avant l'arrivée en poste de l'équipe de gestion de la réserve, un montant de 28 000 € avait été prévu dans la dotation de fonctionnement/investissement de 2008 (convention n°272/DAF-SEF/2008) pour l'acquisition d'une embarcation motorisée.

Compte tenu de l'utilisation prévue du bateau, le service des Affaires maritimes a informé le gestionnaire qu'il devait souscrire aux exigences des divisions 222 (navires de charge) et 236 (vedettes de surveillance). Or à Mayotte ainsi qu'à la Réunion, il n'existe aucun chantier naval capable de construire un tel navire sur commande (n'existe pas en modèle de série). Le coût d'une telle commande en métropole dépassait de beaucoup le budget prévu. De plus, l'équipe disposait de 2 mois seulement (avril et mai 2009) pour dépenser la somme prévue pour le bateau (échéance de la dotation 2008 reculée au 1er juin 2009 par avenant à la convention).

Ainsi, et compte tenu du fait que la quasi-totalité des réserves naturelles de France possédant un bateau sont immatriculées en plaisance, le gestionnaire a fait l'acquisition d'une coque destinée à la plaisance dans le but de la faire modifier pour une immatriculation en professionnel. Cela s'avère plus difficile que prévu et fin 2009, l'équipe de la réserve ne possède toujours pas de bateau pour se rendre sur l'îlot.

## 3 Les études préalables au plan de gestion

Plusieurs études visant à dresser un état des lieux de la réserve ont été initiées en 2009. Aucune d'entre elle n'a été achevée en 2009.

#### 3.1.1 Gestion du rat noir

« Dératisation et mise en place d'un protocole de contrôle du Rat noir (*Rattus rattus*), et relevés d'avifaune dans la RNN de l'îlot M'bouzi »

Par le Dr. Gérard ROCAMORA – Islands Conservation Society

Objectif : évaluer la population de rats sur l'îlot M'bouzi, élaborer un protocole de gestion et préfigurer une étude avifaunistique approfondie.

Coût de l'opération : 6 715 €

### **3.1.2 Diagnostic environnemental de la partie marine**

« État initial du milieu marin de la Réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi »

Réalisée par le groupement de trois bureaux d'étude : PARETO, APNEE et LAGONIA.

Objectif : dresser un état des lieux de la partie marine de la réserve de l'îlot M'bouzi et identifier des zones spécifiques pour permettre au gestionnaire de mettre en œuvre un suivi à long terme de la qualité des milieux et de l'état des écosystèmes et de la faune.

Coût de l'opération : 22 631,64 €

### **3.1.3 Diagnostic socio-économique de la réserve**

« Usages humains du passé et du présent à l'îlot M'bouzi - Usages terrestres ; usages littoraux ; usages maritimes ; urbanisme-habitat ; propositions. »

Réalisée par ISM (Ingénierie Sociale de Mayotte)

Objectif : dresser l'historique de l'occupation humaine de la réserve ainsi qu'un état des lieux des usages actuels et leur incidence sur la gestion de la réserve.

Coût de l'opération : 8 500 €

Ces trois études n'ont pas été finalisées en 2009.

## **4 Les actions de gestion urgentes avant plan de gestion**

### **4.1 Éradication de *Furcraea foetida***

Une action de gestion de l'espèce exotique envahissante *Furcraea foetida* a été réalisée en 2009 en préalable au plan de gestion. *Furcraea foetida* appelé Choca vert est une espèce invasive très problématique à la Réunion. Trois stations de cette espèce ont été localisées sur la réserve. Aussi, conformément :

- aux directives de l'UICN qui préconisent d'éradiquer sur un site toute station nouvelle d'espèce dont le potentiel envahissant est avéré ailleurs.

- à l'avis favorable du comité consultatif de gestion de la réserve prononcé le 1er septembre 2009

Les trois stations de Choca vert ont été éradiquées (coupe rase et produit laissés surplace).

### **4.2 Diminution des densités de rat noir**

Le protocole de capture du rat noir mis en œuvre lors de la mission du Dr. Gérard Rocamora pour évaluer les densités de rats sur la RNN a permis de réduire sensiblement les densités de rats sur certains secteurs. Malheureusement les captures ont dû être interrompues suite au désaccord de Terre d'Asile manifesté par un message électronique très largement diffusé, notamment auprès des services de l'Etat. Ces messages contenaient des caricatures diffamatoires dirigées contre l'équipe de gestion de la réserve.

## 5 Problèmes de périmètre

En 2009, le gestionnaire a commandité une étude de faisabilité pour le balisage de la réserve au groupement KUV-ISIRUS-ISEO.

Le décret de création de la RNN définit son périmètre en mer comme étant «...le domaine maritime attenant à l'îlot et délimité par l'isobathe des 10 mètres...». C'est la courbe isobathe incomplètement représentée sur la carte du SHOM au 1/35 000 qui a été utilisée comme support cartographique de référence (voir carte suivante, ligne bleue).

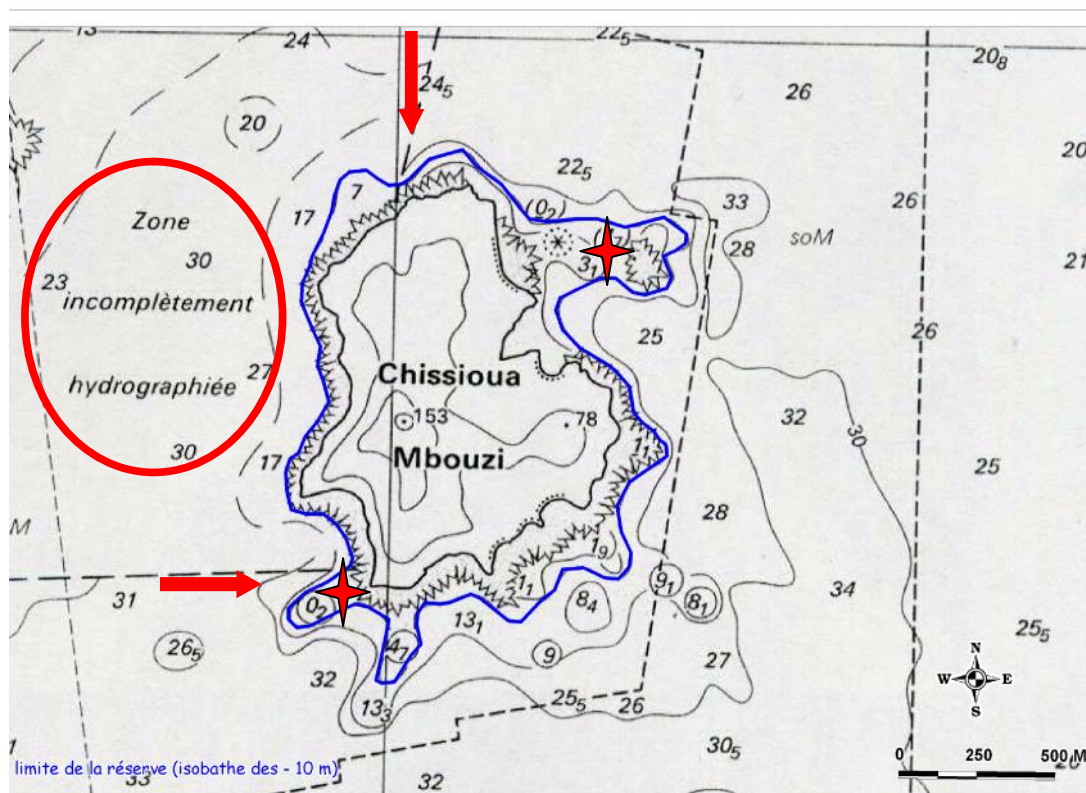
### 5.1 Un périmètre erroné

Entre les deux flèches rouges à l'ouest de l'îlot (carte ci-dessus), la zone n'a pas été cartographiée par le SHOM. La limite de la RNN a été prolongée à main levée et ne suit donc aucunement un isobathe des 10m. Sur le terrain, de nombreux sondages réalisés le long de cette limite montre des profondeurs variant de 3m à 25m.

Sur la partie est, le tracé ne suit pas la réalité terrain. La carte marine étant trop imprécise à une telle échelle. Par exemple :

- entre le principal pinnacle corallien et l'îlot, la profondeur dépasse les 10 m (jusqu'à 15m à partir du zéro hydrographique (croix rouges sur la carte)).
- certains pinacles d'intérêt écologique, attenants à l'îlot et situés à une profondeur inférieure à 10m sont exclus de la RNN.

Vue naturelle de l'îlot MBOUZI - Décret n° 2007-105 du 26 janvier 2007  
Extrait de la carte marine du SHOM



tion : DAF/SEF - Bureau d'étude technique - Février 2007

## 5.2 Difficulté (voire impossibilité) de déterminer si un contrevenant se situe dans la RNN

Pour vérifier si un point donné (navire en infraction par ex) se trouve dans l'enceinte de la RNN le seul moyen est de :

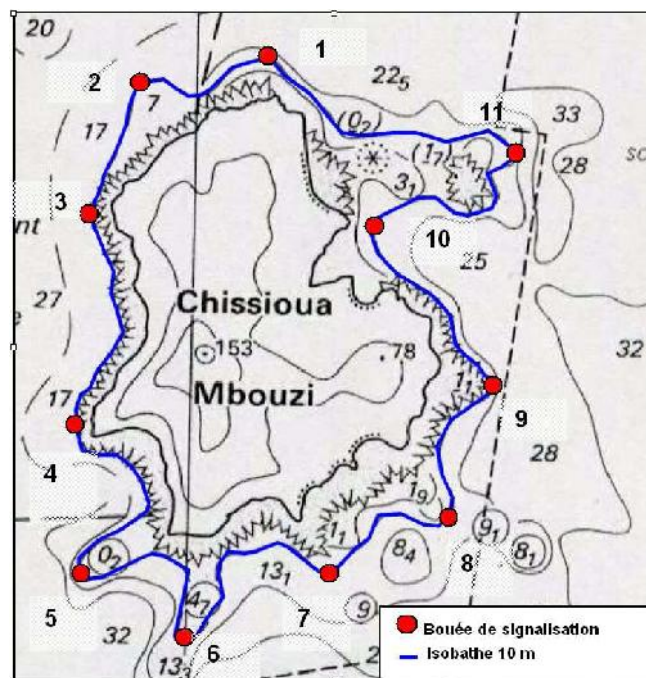
- relever la profondeur au sondeur à l'emplacement exact du contrevenant,
- relever l'heure précisément, puis vérifier la hauteur d'eau exacte à ce moment précis de la marée (abaque ou logiciel, pas très pratique),
- déduire la profondeur en fonction du zéro hydrographique.

Cette manœuvre est lourde et de surcroît non fiable sachant que sur une distance parcourue en surface de quelques mètres, la profondeur peut varier plusieurs fois et de plusieurs mètres compte-tenu des nombreux pinacles coralliens qui constellent les fonds marins de la RNN. Ces derniers constituent un système corallien complexe avec une bathymétrie également complexe non transposable sur la carte SHOM de l'époque (échelle inadaptée).

Ainsi le principe même de prendre comme référence l'isobathe des 10m de la carte SHOM pour définir les limites d'une réserve naturelle de 140ha est infondé.

## 5.3 Problèmes liés au balisage du périmètre

11 sites d'implantation de bouées amarrées à des corps morts immergés avaient été sélectionnés et validés par le pôle maritime de Mayotte en 2008 (commission nautique) sans qu'une vérification terrain n'ait été faite au préalable, le gestionnaire n'étant pas désigné à l'époque. Ces 11 sites ont été positionnés sur les sommets de la courbe correspondant à la limite de la RNN sauf pour le n°10 qui concerne un fond de baie (voir carte suivante).



Le balisage ci-dessus est inutilisable, l'alignement de deux bouées ne donnant pas la limite de la RNN. D'autre part, le nombre élevé de bouées peut être remis en question d'un point de vue paysager. Le balisage d'une RNN en mer doit, a minima, servir de repère aux usagers pour respecter la réglementation et d'appui aux gardes commissionnés pour interpellier les contrevenants. Ce balisage (et le périmètre) n'a par conséquent aucun sens pratique.

Le seul périmètre valable dans le cas d'une RN marine est un polygone dont les sommets sont définis par des coordonnées géographiques précises. La définition de ce périmètre doit prendre en compte, en amont, la faisabilité de son balisage futur, à savoir :



- ne pas implanter de corps morts sur des coraux (ou autres écosystèmes fragiles) ce qui nécessite une étude préalable du benthos.
- éviter les secteurs de forte pente ou de sédiments inadaptés (glissement, enlèvement)
- Veiller à la sécurité de la navigation
- Minimiser le nombre de balises (soit minimiser le nombre de sommets du polygone)

#### **5.4 Conclusions de l'expertise réalisée en juillet 2009 par K UW-ISIRUS-ISSEO**

Suite à l'expertise réalisée *in situ* par les prestataires au mois de juillet 2009, près de la moitié des positions de balises validées en commission nautique ne sont pas adaptées à l'installation de corps morts :

- Soit la morphologie du fond ne le permet pas (cas des emplacements 4, 5 et 11 : pente trop forte)
- Soit le recouvrement corallien est important et la pose engendrerait des dégradations des habitats (cas des emplacements 1, 4, 5 et 8)

De plus, sur aucun des 11 points la profondeur n'est de 10m.

Une modification du périmètre de la RNN reste la seule solution pertinente aux problèmes rencontrés sur le terrain.

## **6 Éducation à l'environnement**

Suite à un appel à projets d'éducation à l'environnement dans les réserves naturelles lancé par RNF et le Ministère en charge de l'écologie, la réserve naturelle a développé deux projets pédagogiques :

Projet 1 : « le lagon dans tous ses états ! : parcours sous-marin pédagogique sur la réserve nationale de l'îlot M'bouzi

Coût total de l'opération : 14 420€

Objectif : sensibiliser les jeunes citoyens de Mayotte à la préservation du lagon.

Action :

- réalisation matérielle du parcours (lignes d'eau de délimitation et installation d'éco-corps morts) et de plaquettes sous-marines pédagogiques.
- Organisation de 4 sorties pilotes encadrées
- Réalisation d'un court métrage par les jeunes eux-mêmes encadrés par la société CLAP Production et diffusé sur RFO télévision

Projet 2 : « de la terre au lagon ! Maquette pédagogique

Coût total de l'opération : 4 600€

Objectif : sensibiliser les jeunes citoyens de Mayotte à la préservation du lagon.

Action :

- Réalisation d'une maquette technique illustrant la réserve dans son contexte : lagon, bassins versants en vis-à-vis. L'écoulement de l'eau et l'érosion induite peuvent être modélisés.
- Animation de la maquette auprès de nombreux scolaires.

Ces deux projets ont été intégralement financés par le ministère de l'écologie hors de la dotation courante de fonctionnement de la réserve.

## **7 Comité consultatif**

Le comité consultatif de la réserve a été réuni 3 fois en 2009. Le 20 janvier, le 1er septembre et le 1er décembre. Les compte-rendus de ces trois réunions figurent en **annexe 1** de ce rapport.

## 8 Bilan financier

### 8.1 Bilan des dépenses

La dotation courante pour le fonctionnement de la réserve naturelle s'élevait à 110 000€ en 2009, conformément à la convention .

Comme en 2008 (voir « Bilan financier réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi – Etat des dépenses réalisées année 2008 ») certaines dépenses, principalement liées aux locaux d'hébergement de la réserve, sont mutualisées entre le budget de l'association des Naturalistes de Mayotte et celui de la réserve naturelle :

- Location du local, assurance et entretien
- Photocopieur
- Fax
- Consommables
- Eau & électricité
- Climatisation
- Mobilier commun (table et chaises de réunion)
- Connexion internet
- Téléphone fixe
- etc.

Il a été entendu avec le Service Environnement et Forêt de la DAF que la part prise en charge par chacun des budget soit proportionnelle aux nombre d'ETPT occupant les locaux communs réserve/association :

- Soit 44% correspondant à 1,8 ETPT pour l'association
- et 56% correspondant à 2 ETPT pour la réserve naturelle (Conservateur et Garde-technicien).

Le tableau suivant synthétise le total des dépenses par grand poste

Intitulé	Total	Part
Fonctionnement	7 264 €	7%
Locaux et frais administratifs	10 233 €	9%
Congrès missions formations	4 408 €	4%
Etudes & expertises	43 702 €	40%
Dotation amortissements	8 094 €	7%
Masse salariale	36 299 €	33%
TOTAL	110 000 €	100%

Le détail des dépenses est présenté par ordre chronologique à la page suivante. Les documents comptables correspondants figurent en **annexe 2**.

## Dotation courante 2009

Désignation	Montant	Date	Bénéficiaire	Recettes	Montant
Frais Garde-Tech. (téléphone)	40	02/03/09	SFR		
matériel bureau	193,76	20/03/09	Kalo		
matériel bureau	96,1	20/03/09	Ballou		
fournitures bureau	246,67	01/04/09	Maison des livres		
fournitures bureau	275,05	01/04/09	Maison des livres		
Moyens nautiques	50	20/04/09	Mayotte déc		
Outillage et consommables	152,4	04/06/09	DISMA		
Mat dérat (frais GLM)	348,54	09/06/09	Voir factures		
Permis mer	390	17/06/09	EAM		
Visites médicales	129	22/06/09	Mediatram		
Frais Directeur (congrès RNF)	128,20	01/07/09	Voir factures		
Frais Garde-Tech.	132,90	02/07/09	Voir factures		
Fctt (Frais FB)	70,27	06/07/09	Voir factures		
Frais Garde-Tech. (déplacements)	100,80	06/07/09	Voir factures		
billets réunion	701,76	08/07/09	Air austral		
Frais Garde-Tech.	97,52	15/07/09	Voir factures		
Moyens nautiques	100	17/07/09	Mayotte déc		
Participation congrès RNF	660	24/07/09	RNF		
Toner imprimante	72,8	31/07/09	mbi		
Maintenance informatique	50,4	04/08/09	mbi		
Frais de douanes (carte visite)	59	20/08/09	DHL		
Achat papier	10,58	24/08/09	Maison des livres		
Charges	192	26/08/09	Agence de l'île		
Frais Garde-Tech. (mission réunion)	243,42	31/08/09	Voir factures		
Frais Garde-Tech. (déplacements)	31,8	31/08/09	Voir factures		
Frais Conservateur (formation)	534,02	01/09/09	Voir factures		
fournitures bureau	29,97	04/09/09	Maison des livres		
Carburant bateau	45,61	11/09/09	CMS		
Charges syndic copropriété	86,20	11/09/09	Agence de l'île		
Panneaux acompte	2223	23/09/09	Lacroix		
Frais Conservateur (mission Réunion)	1 439,17	25/09/09	Voir factures		
Moyen nautiques	186,18	03/10/09	ONCFS		
Accès mail	8,04	12/10/09	gandi.net		
Billets avion G. Rocamora	634,91	18/10/09	Maore voyages		
Téléphone recharge	20	30/10/09	SFR		
Assurance local	404,00	05/11/09	Prudence créole		
Achat papier	13,44	05/11/09	Maison des livres		
Assurance responsabilité civile	135,97	09/11/09	Prudence créole		
Internet mail	17,64	17/11/09	OVH		
Assurance voiture	1 166,91	20/11/09	Prudence créole		
Frais Conservateur (formation)	91,5	23/11/09	Voir factures		
Solde ICS	3215,09	23/11/09	ICS		
fournitures bureau	76,1	24/11/09	Alizé		
Frais Garde-Tech.	969,8	24/11/09	Voir factures		
Etude Socio-éco	8 500,00	29/11/09	ISM		
ménage local	31,3	30/11/09	Tifaki hazi		
Achat gsm	89,04	01/12/09	SMR		
Papèterie/impression	172,00	03/12/09	mbi		
Vaccin	118	17/12/09	pharmacie du soui-manga		
Frais Conservateur (formation)	219,94	29/12/09	Voir factures		
fournitures bureau	8,78	30/12/09	Jumbo score		
Recharge gsm	20	30/12/09	SMR		
Etude makis L. Tarnaud (acompte)	8720	31/12/09	Laurent Tarnaud		
Environnement marin	22 631,64	28/01/10	ARVAM		
Bouées amarrage restauration	1100	23/09/10	ISIRUS		
Armement bateau (part sur 2009)	1536,93	25/01/11	SV Nautic		
Loyer	4 151,28	Cumul	BFC		
Frais de gestion AOIM	525,00	Cumul	AOIM		
Dotation amortissements	8 094,77	Cumul	RNN M'bouzi		
Masse salariale	36 298,62	Cumul	Salaires et charges		
Téléphone fixe	1 131,13	Cumul	Orange		
Forfaits téléphones portables	540,00	Cumul	SFR		
Electricité	210,9	Cumul	EDM		
Eau	30,16	Cumul	SOGEA		
<b>TOTAL</b>	<b>110000</b>			Dotation MEEDDM	110000
				<b>TOTAL</b>	<b>110000</b>

### 8.3 Calcul de l'amortissement

Chaque année, un montant égal à la somme de la valeur à l'achat de chaque immobilisation divisée par un nombre d'année défini pour chaque type de bien est provisionné. L'objectif est de reconstituer un capital pour permettre le renouvellement des immobilisations. Seuls les biens dont la valeur à l'achat dépasse 500€ ont été pris en compte dans le calcul de l'amortissement.

#### TYPE DE MATERIEL ET DUREE D'AMORTISSEMENT

Mobilier : 10 ans

Matériel de bureau : 8 ans

Matériel de transport et outillage : 5 ans

Micro-ordinateur, téléphone, tenue uniforme : 3 ans

Coque bateau : 10 ans

Moteur bateau : 5 ans

#### Investissements 2008 à amortir

Dépense	Montant facture	Bénéficiaire	Montant amorti	Durée amortissement	Amort. sur budget 2009
Mobiliers	5732,00	Bmc-mobirun	5732	10	573,20
Informatique	3500,00	mbi	3500	3	1166,67
Climatisation	1250,00	Split service	1250	3	416,67
Imprimante	4435,00	mbi	4435	3	1478,33
Outillage	2099,00	Tecma	2099	5	419,80
Outillage	1427,50	Mr bricolage	1427,5	5	285,50
Jumelles	1237,83	Sights of nature	1023	5	204,60
Bateau coque	10500,00	Coin pêche	10500	10	1050,00
Bateau motorisation	12500,00	CMS	12500	5	2500,00
					<b>8094,77</b>

ANNEXE 1 : compte-rendus des réunions du Comité Consultatif de Gestion de la réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi

## Comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Îlot M'Bouzi

Réunion du 20 janvier 2009

### Compte rendu

Le comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale de l'îlot M'bouzi s'est réuni le mardi 20 janvier 2009 sous la présidence de M. Christophe PEYREL, secrétaire général de la préfecture.

Participaient à la réunion les membres suivants :

M.F.AHMED FADUL, conseiller général  
M. A. GROLLEAU, brigade nature ONCFS  
M. P. DAMBREVILLE, Bureau environnement de la préfecture  
M.M. CHARPENTIER, président de l'association des Naturalistes de Mayotte  
Mme.B. GANDON, présidente de l'association Terre d'Asile  
M. S. ABDOURAHAMANE, maire de Mamoudzou  
M. D. MOUSSA, président de l'ADEDUPASS  
M. JP. ARNAUD, Service environnement et forêt de la DAF

Participaient également à la réunion :

- M. G. SCHWARTZ, membre de l'association Terre d'Asile
- M. A. MAOULANA, responsable de la recherche au Conseil général
- M. F. CUGNY, membre de l'association des Naturalistes de Mayotte

Monsieur PEYREL ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence et demande s'il y a des modifications à apporter au procès verbal de la dernière réunion. Celui-ci est adopté par l'ensemble des membres. Il précise qu'une autre réunion l'amènera à quitter la séance vers les 10h15.

JP. ARNAUD propose de commencer l'ordre du jour par le budget prévisionnel de la réserve, le plan d'action pour l'année 2009 et de finir par la présentation du projet de recherche scientifique IBIOMA et un point sur les recrutements en cours.

#### **1 Point budgétaire de la réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi.**

M. CHARPENTIER, présente le budget de la réserve établi par l'association des Naturalistes de Mayotte désormais gestionnaire de la réserve. Les montants s'élèvent pour l'année 2008 à 57 000 euros et les prévisions 2009 à 112 500 euros (cf annexe). Il précise que le budget 2009 reste une prévision compte tenu du fait que l'association ne connaît pas encore exactement le montant de la dotation d'Etat. Le budget recouvre différents postes qui sont détaillés :

- les charges salariales liées au recrutement en cours de deux postes pour la réserve, garde et conservateur
- investissement relatif au balisage et à la signalétique pour la délimitation de la réserve ainsi qu'à des travaux d'aménagement et d'équipement d'un local technique sur l'îlot
- investissement véhicule et bateau
- frais de gestion liés au fonctionnement
- services extérieurs pour la dératisation et lutte contre les plantes envahissantes

- missions de connaissance sur l'évaluation de l'environnement marin et les perceptions et usages de la réserve par les habitants
- formations, mission et déplacement du personnel

B. GANDON estime que les moyens accordés à l'association sont très importants alors que l'association Terre d'Asile ne bénéficie d'aucune aide.

JP. ARNAUD précise qu'il s'agit d'une dotation d'Etat apportée par le ministère et dont le montant est calculé selon une grille pour la dotation générale ordinaire pour la gestion de la réserve et que compte tenu du caractère insulaire de la réserve, celle-ci bénéficie d'une majoration. De plus l'ajustement budgétaire s'effectue dans le cadre du dialogue de gestion permettant de couvrir les missions de base de la réserve. Ceci n'inclut pas les actions pouvant être liées à l'éducation à l'environnement. Concernant les charges de personnels, le calcul s'est effectué sur un équivalent de 2 emplois à temps plein, soit un poste de garde et un de conservateur.

M.PEYREL ajoute que le gestionnaire de la réserve naturelle exerce sa mission dans le cadre d'une convention avec l'Etat, assimilable à une délégation de service public, ce qui n'est pas le cas de Terre d'Asile.

M.CHARPENTIER souligne les difficultés de recrutement des candidats au regard du coût de la vie sur Mayotte vis à vis de la métropole. Il précise que seuls 20% du budget 2008 ont été versés à ce jour à l'association.

## **2 Le plan d'action 2009**

M.CHARPENTIER revient sur certains axes de travail prévus par l'association pour l'année 2009, la mise en place de la signalétique comportant une partie de balisage du milieu marin avec l'installation de bouées. Le travail sur la dératisation se ferait avec la contribution de G. Rocamora qui avait déjà réalisé une mission de dératisation dans les îlots par le passé. Concernant les plantes envahissantes, le travail consistera à la mise en place d'expérimentations afin de tester diverses méthodes de lutte contre ces espèces. Enfin concernant les connaissances des milieux de la réserve, il existe déjà un bon niveau de connaissances pour la partie terrestre qui pourrait être complétées pour la partie marine.

B. GANDON s'interroge sur le choix de G. ROCAMORA plutôt que de faire appel à des entreprises locales de dératisation.

M. CHARPENTIER rappelle que G. ROCAMORA connaît bien le sujet, qu'il a travaillé sur ce thème, qu'il fait partie d'un réseau travaillant spécifiquement sur la protection des îles vis à vis des espèces envahissantes.

JP. ARNAUD complète sur le fait que les entreprises locales spécialisées en dératisation s'appuient sur certaines techniques qui ne prennent pas nécessairement en compte toutes les dimensions environnementales.

B.GANDON rappelle qu'un des projets de G.ROCAMORA était de réaliser de l'épandage.

JP. ARNAUD répond qu'il s'agissait d'un projet d'action générale sur les autres îlots, mais que concernant l'îlot M'Bouzi, il convenait de prendre en compte son statut de protection et que selon le détail de la mission, celle-ci devrait de toute manière bénéficier de l'accord du préfet après avis du comité consultatif de gestion.

M.SAID HAMIDOUNI demande à ce que soit précisé le protocole et les produits qui seront utilisés.

JP.ARNAUD demande une consultation écrite sur la méthodologie et le protocole de G.ROCAMORA afin de le soumettre à d'autres avis.

M.CHARPENTIER présente le projet sur les usages et perceptions. L'objectif de cette étude est de contacter les anciens afin de mieux connaître les pratiques traditionnelles liées à l'îlot, d'approfondir la partie historique et les occupations de l'îlot ainsi que la perception de la réserve par la population. Cette démarche pourrait s'inscrire dans le cadre de la création du futur Parc Marin.

Concernant la connaissance de la partie marine, au vu de la localisation de la réserve entre deux zones urbaines à forte densité, il est pertinent de travailler sur l'impact en particulier en terme de sédimentologie et qualité des eaux. Cette étude est envisagée sous la responsabilité de B. THOMASSAIN, qui possède une bonne connaissance du milieu.

C. PEYREL invite à ce qu'il y ait une connexion qui soit faite avec la mise en oeuvre du SDAGE sur Mayotte et dont M. AHMED FADUL préside le comité de bassin.

JP. ARNAUD souligne l'intérêt d'un travail avec B. THOMASSAIN qui possède une vision globale et précise du lagon et de sa dynamique.

M.SAID HAMIDOUNI mentionne l'existence de deux études d'impacts liées à la rocade de M'tsapéré et la station d'épuration du Baobab, que celles-ci intégraient des mesures correctives et des mesures compensatoires qui, à priori, n'auraient pas été utilisés.

M. CHARPENTIER évoque également les futurs travaux liés à la piste de l'aéroport qui auront un impact sur l'environnement marin, ce qui renforce la nécessité d'un état initial autour de la réserve.

G.SCHWARTZ s'interroge sur l'utilité d'un véhicule pour la réserve.

M. CHARPENTIER précise qu'il est nécessaire au travail de l'équipe pour mener à bien leurs diverses missions.

B. GANDON demande des précisions sur les travaux liés au local sur l'îlot étant donné que l'association Terre d'asile n'a jamais reçu aucune aide pour ces bâtiments.

C. PEYREL rappelle que lors du précédent comité ce point avait été acté, on ne construit pas d'autres bâtiments sur place. Un compromis est à trouver pour affecter une partie des locaux utilisés par Terre d'Asile au profit du gestionnaire.

B.GANDON estime que le gestionnaire doit aider au fonctionnement de Terre d'Asile, le gestionnaire est responsable de l'îlot.

M. AHMED FADUL s'étonne que l'on ne puisse pas construire en plus ou déposer un conteneur pour le gestionnaire.

C. PEYREL précise que l'association des Naturalistes de Mayotte a un mandat qui lui est confié pour réaliser la gestion de la réserve, alors que l'association Terre d'Asile a une mission de fait, et que s'agissant d'une réserve naturelle, on n'y construit pas de nouveaux bâtiments.

M. MOUSSA abonde en ce sens mentionnant qu'il convient de garder la beauté de l'îlot en évitant



toute nouvelle construction ou dépôt de conteneur.

M. AHMED FADUL demande s'il ne serait pas possible de planter des espèces végétales de manière à ce que l'îlot puisse rester vert pendant la saison sèche?

JP. ARNAUD explique que la réserve a été classée pour son caractère de forêt sèche et que le règlement et l'arrêté ne permettent pas un tel aménagement.

M.A. MAOULANA suggère que la question du local se pose au delà de la question du partage entre Terre d'Asile et les Naturalistes de Mayotte dans le sens où l'existant ne suffit pas au regard des projets qui pourraient s'y développer.

JP. ARNAUD souhaite que l'on ne revienne pas sur les décisions antérieures quand un accord général a été trouvé.

M.AHMED FADUL souhaite que les tombeaux existants puissent être conservés.

M.CHARPENTIER et M. SAID HAMIDOUNI estiment qu'il faut attendre l'établissement du plan de gestion qui permettra d'avoir l'ensemble des éléments pour mieux répondre aux problématiques posées.

### **3 Le projet de recherche IBIOMA**

M.MAOULANA, présente au titre du Conseil Général le projet de recherche scientifique IBIOMA lié au laboratoire de primatologie de l'université de Strasbourg. Ce projet s'inscrirait dans celui de la création d'un institut de recherche sur la biodiversité à Mayotte. Le conseil général apporte son soutien à ce projet de recherche dont l'objectif est d'étudier la population de lémuriens pour des recherches sur le comportement animal et les maladies touchant au vieillissement de la population. Ce projet pose la question de son intégration au plan de gestion et les modalités de gestion des lémuriens.

C PEYREL sollicite des précisions sur la demande exacte faite au comité.

M.MAOULANA exprime le souhait d'un maintien de la population de lémuriens en l'état pour une prise de relais par le projet de recherche dans l'attente de sa mise en oeuvre, comprenant la création d'une station d'étude des lémuriens.

JP ARNAUD souhaite savoir qui prendra en charge les financements nécessaires à ce projet.

M.MAOULANA répond que le laboratoire et le Conseil Général financeront le projet.

C PEYREL pose la question de la compatibilité de ce projet de recherche avec la réserve naturelle ? Quelle gestion est proposée pour les lémuriens, sont -il maintenus sur place ou transportés?

M.SAID HAMIDOUNI confirme que l'objectif à terme est bien la diminution du nombre de lémuriens sur l'îlot M'Bouzi, mais que dans ce laps de temps un programme de recherche pourrait se mettre en place.

JP ARNAUD souligne le manque de précisions sur les objectifs exacts de recherche, quelques incohérences dans les méthodes de recherche et qu'il serait nécessaire d'obtenir plus de précisions afin de pouvoir soumettre ce projet pour avis auprès du CNPN.

M.CHARPENTIER complète sur le fait que tous les travaux de recherche doivent respecter les procédures de validation. On ne doit pas oublier que l'objectif est bien la diminution du nombre de lémuriens. Certains éléments du projet comme des constructions (ponton, aménagements pour l'équipe de recherche) ne sont pas compatibles avec le statut de réserve.

C PEYREL propose que soit listé l'ensemble des questions à soumettre auprès de l'organisme de recherche afin de préciser le projet.

M SAID HAMIDOUNI souhaite que l'on prenne en considération cette démarche comme mobilisatrice pour le territoire et d'acter le principe de travail de recherche dans la perspective de la diminution de la population.

JP ARNAUD précise que le comité ne peut s'engager sans savoir exactement l'intérêt du projet pour la recherche et son adéquation avec les objectifs de gestion de la réserve. Est-ce compatible avec la réduction à terme de la population de lémuriens ? Quelles sont les modalités pratiques de travail qui seront mises en oeuvre ? Il convient d'avoir un degré d'exigence important comme dans le cadre d'un appel à projet de recherche scientifique national.

M MAOULANA donne son accord pour un examen du projet complété par les questionnements du comité.

JP ARNAUD propose de formuler le courrier qui sera envoyé à l'organisme de recherche avec les questions du comité pour une validation avant envoi. Les questionnements dont la formulation reste à finaliser porteraient sur :

- les objectifs de recherche, les protocoles et objectifs opérationnels
- les résultats attendus en matière de connaissance scientifique et de connaissance sur la gestion de la population
- l'intérêt vis à vis de la politique nationale de recherche (Grenelle de l'environnement, plan biodiversité)
- l'intérêt spécifique de la population de M'Bouzi pour l'étude
- les protocoles mis en oeuvre (moyens humains, moyens matériels,..)
- l'équipe de recherche, sa constitution, bibliographie,...
- le budget prévisionnel et les financeurs.

M A. GROLLEAU mentionne un accord de principe sur l'intérêt que peut représenter la recherche mais l'objectif est bien la diminution de la population alors que le projet sollicite son maintien. La perspective d'un centre de soins sur l'îlot aura nécessairement un impact sur le milieu.

#### **4 les candidatures pour les postes**

M CHARPENTIER informe que les profils de postes ont été diffusés par l'ANPE et divers réseaux spécialisés, qu'une réunion de pré-sélection s'est déroulée avec la DAF d'où ressort pour chaque poste 4-5 candidatures.

JP ARNAUD rappelle le souhait du comité d'être associé à la démarche et propose que les CV soient envoyés aux membres du comité pour avis.

B GANDON s'étonne du niveau de diplôme nécessaire pour le poste de garde.

M CHARPENTIER précise que les profils ont été faits en fonction du référentiel métier en vigueur au sein des réserves naturelles de France.

La prochaine réunion du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale de l'îlot M'Bouzi est fixée au mardi 28 Avril 2009 à 9H à la DAF.

Le Secrétaire Général

Christophe PEYREL

## Annexe au comité consultatif de gestion du 20 janvier 2009

### BUDGET RESERVE M'BOUZI 2008

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en €uros</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant en €uros</b>
Charges de personnel	5500,00	Dotation MEDAAT	57000,00
<b>Investissements</b>			
Véhicule	16000,00		
Bateau	22000,00		
Mobiliers et informatique	13500,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57000,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57000,00</b>

### BUDGET PREVISIONNEL RESERVE M'BOUZI 2009

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant en €uros</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant en €uros</b>
Charges de personnel	54000,00	Dotation MEDAAT	112500,00
<b>Investissements</b>			
Signalétique Balisage	8000,00		
Travaux local technique ilot	2000,00		
<b>Frais de gestion</b>	11000,00		
<b>Services extérieurs</b>			
Dératisation	6000,00		
Plantes envahissantes	3000,00		
<b>Missions</b>			
Évaluation environnement marin	12000,00		
Perception usage	9000,00		
<b>Déplacements Mission Formation</b>	7500,00		
<b>TOTAL</b>	<b>112500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>112500,00</b>





PREFECTURE DE MAYOTTE



Direction de l'Agriculture  
et de la Forêt de Mayotte

Service Environnement et Forêt

B.P. 103

97600 MAMOUDZOU



Réserve Naturelle  
**ÎLOT MBOUZI**

Ministère chargé de l'Environnement

## Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi Réunion du 1er septembre 2009

### Compte-rendu

Le Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi s'est réuni le 1er septembre 2009 sous la présidence de M. Christophe PEYREL, Secrétaire Général de la Préfecture.

#### Participaient à la réunion les membres suivants :

- M. Ahmed FADUL, Conseiller Général
- M. Abdouramane SOILHI, Maire de Mamoudzou
- M. Patrick POYET, Directeur de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF)
- M. Jean MEHN, Chef de la Brigade Nature
- M. Philippe DAMBREVILLE, Responsable du Bureau Environnement de la Préfecture de Mayotte
- M. Michel CHARPENTIER, Président des Naturalistes de Mayotte
- M. Mohamed SAID HAMIDOUNI, Directeur de la DEDD

#### Participaient également à la réunion :

- M. Gérard SCHWARTZ, vice-Président de Terre d'Asile
- M. Fabien RAFFRAY, représentant des Affaires Maritimes
- M. Kamardine AHAMED, Responsable de la cellule de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral (DEDD)
- M. Fabrice CUGNY, Directeur des Naturalistes de Mayotte
- M. Jean-Pierre ARNAUD, chef du service Environnement et Forêts de la DAF
- M. Pascale SALAUN, service Environnement et Forêts de la DAF
- M. Fabrice BOSCA, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi
- M. Gildas Le MINTER, Garde-technicien de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi

#### Ordre du jour :

- Présentation de l'équipe de la Réserve Naturelle Nationale
- Point d'information sur les budgets
- État d'avancement des études préalables au plan de gestion
- Sollicitation de l'avis du Comité consultatif :
  - Problématique du balisage de la Réserve Naturelle Nationale en mer
  - Signalétique terrestre minimale
  - Plantes envahissantes : éradication des stations de *Furcraea foetida*

- Gestion de la population de *Eulemur fulvus*

- Présentation de l'équipe de la Réserve Naturelle Nationale

M. Michel CHARPENTIER retrace brièvement l'historique du recrutement, suite à la dernière réunion du Comité Consultatif de Gestion, des deux membres permanents de l'équipe, qui se présentent à leur tour :

- Fabrice BOSCA, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale : Ingénieur Agronome Ecologue travaillant depuis 10 ans sur la mise en œuvre de programmes de conservation de la biodiversité principalement financés par le Ministère en charge de l'écologie.
- Gildas le MINTER, Garde Technicien de la Réserve Naturelle Nationale : Technicien supérieur et environnement avec 3 ans d'expérience professionnelle notamment en tant qu'animateur de bassin versant.

M. Fabrice BOSCA présente l'ordre du jour :

1. Présentation de l'équipe de la Réserve Naturelle Nationale
2. Point d'information sur les budgets
3. État d'avancement des études préalables au plan de gestion
4. Sollicitation de l'avis du Comité consultatif :
  - Problématique du balisage de la Réserve Naturelle Nationale en mer
  - Signalétique terrestre minimale
  - Plantes envahissantes : éradication de *Furcraea foetida*
5. Gestion de la population de *Eulemur fulvus*
6. Questions diverses

- Point d'information sur les budgets

M. Fabrice BOSCA présente ensuite les quatre conventions ayant été signées entre l'État et les Naturalistes de Mayotte depuis la désignation de ces derniers comme gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale :

- Convention cadre signée le 04/11/2008 pour une durée de 3 ans qui définit les modalités de gestion de la Réserve Naturelle Nationale
- Convention pour une dotation d'investissement pour 2008 de 57 000 €
- Convention pour une dotation courante 2009 de 110 000 €
- Convention pour une dotation exceptionnelle 2009 de 85 000 €

La ventilation de chaque dotation est présentée au Comité Consultatif de Gestion :

Dotation 2008

Poste de dépense	Montant	Part
Frais de personnel	1 642	3,00%
Fonctionnement	4 797	8,40%
Congrès et réseau RNF	2 423	4,20%
Équipement local	16 521	29,00%
Bateau	26 511	46,40%
Outillage et matériel	5 105	9,00%
TOTAL	57000	



#### Dotation courante 2009

Poste de dépense	Montant	Part
Charges de personnel	34 960	32%
Dotation amortissements	12 180	11%
Communication	8 000	7,3%
Frais de fonctionnement	20 360	18,5%
Services extérieurs	27 500	25
Missions et formations	7 000	6,4%
<b>TOTAL</b>	<b>110 000</b>	<b>100%</b>

#### Dotation d'investissement (2009)

Poste de dépense	Montant	Part
Licences SIG	6000	7%
Brevets et permis	8300	9,8%
Balissage en mer de la Réserve Naturelle Nationale	22100	26%
Signalétique terrestre	9700	11,4%
véhicule utilitaire	10000	11,8%
Outillage et matériel	12900	15,2%
Protocole de dératisation	8000	9,4%
Protocoles lutte plantes envahissantes	8000	9,4%
<b>TOTAL</b>	<b>85000</b>	<b>100%</b>

M. Jean-Pierre ARNAUD précise que les dotations sont définies par le Ministère à partir d'une méthode de calcul standardisée qui prend en compte des critères tels que la taille de la Réserve Naturelle Nationale, les enjeux etc. Des coefficients correcteurs permettent de prendre en considération les spécificités locales. Il précise également que c'est une réserve de taille conséquente et qu'il en existe de plus petites. Celle-ci présente le double enjeu terrestre et marin.

#### - État d'avancement des études préalables au plan de gestion

M. Fabrice BOSCA présente les différentes études qui ont été programmées en 2009 :

Étude de l'environnement marin (LAGONIA/PARETO-ARVAM)  
Usages et perception de la Réserve Naturelle Nationale (ISM)  
Inventaire floristique et phytosociologique (CBNM)  
Lutte contre les plantes invasives (CBNM)  
Inventaires et suivi de la faune (ICS/MHNR)  
Protocole de gestion du rat noir (ICS)

Ces études vont servir à construire le diagnostic environnemental de la réserve. Ce diagnostic correspond à la

première partie du futur plan de gestion de la réserve qui devra être produit au plus tard en novembre 2011.

M. Christophe PEYREL demande sous quels délais ces études seront finalisées, si elles seront consultables et si oui sous quelle forme.

M. Jean-Pierre ARNAUD et M. Fabrice BOSCA : ces études sont publiques et pourront être consultées sur le site du MEEDDM, tout comme le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale. Hormis l'expérimentation sur les plantes invasives qui est programmée pour 2010, l'ensemble de ces études devraient être finalisées pour la fin 2009.

### Étude de l'environnement marin

Le diagnostic écologique concernant les écosystèmes sous-marins sera réalisé par le groupement LAGONIA (Mayotte) et PARETO/ARVAM (La Réunion). Cette étude se décline en deux parties :

#### **I. Compartiment vivant :**

- 1- Carte des habitats naturels sous-marins
- 2- Carte de la couverture corallienne
- 3- Carte de la valeur patrimoniale
- 4- Typologie des peuplements benthiques (faune du fond fixée ou mobile)

L'étude permettra de mettre en place un protocole de suivi des habitats sous-marins et en particulier de l'évolution des récifs coralliens. La carte de la valeur patrimoniale localisera les secteurs de la partie marine les plus importants en terme de conservation.

#### **II. Compartiment sédiments :**

- 1- Matière organique
- 2- Azote et phosphore
- 3- Granulométrie
- 4- Calcaires (permet de calculer le ration sédiments d'origine récifale par rapport à ceux d'origine terrestre)

Cette partie a pour objectif d'évaluer et de suivre l'impact de l'envasement accéléré de cette partie du lagon sur les habitats sous-marins de la Réserve Naturelle Nationale.

L'étude démarrera courant septembre et sera achevée pour sa partie terrain en novembre 2009. Un rapport d'étude sera remis au gestionnaire avant fin décembre 2009.

### Usages et perception de la Réserve Naturelle Nationale (Etude socio-économique)

Cette étude réalisée par le cabinet ISM (Ingénierie Sociale de Mayotte) sera articulée en trois points :

- Historique des usages actuels et passés de la Réserve Naturelle Nationale
- Analyse des perceptions sociales vis-à-vis de la Réserve Naturelle Nationale par les populations locales et les acteurs socio-économiques
- Protocole de suivi de la fréquentation (qualitatif et quantitatif)

Cette étude doit permettre de mieux établir la stratégie de communication et de sensibilisation sur la Réserve Naturelle Nationale et également grâce au suivi de la fréquentation d'optimiser les missions de surveillance.

M. Ahmed FADUL demande si la gestion de la Réserve Naturelle Nationale intégrera la restauration des tombeaux traditionnels.

M. Fabrice BOSCA confirme que les aspects culturels et historiques sont pris en compte dans la gestion puisqu'ils font partie intégrante du patrimoine de la réserve.

L'étude démarrera en septembre 2009



## Inventaire floristique et phytosociologique

Cette partie du diagnostic a été confiée au Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM). L'étude est en cours de finalisation. L'objectif était de dresser un inventaire complet de la flore de l'îlot M'Bouzi et de réaliser une typologie et une carte des habitats présents : mangrove, forêt sèche, agro-forêt...

Une espèce herbacée endémique de l'archipel des Comores, *Lagrezia comorensis* a été trouvée sur M'Bouzi. Très rare, elle n'avait plus été observée sur l'archipel depuis 1858.

## Lutte contre les plantes invasives

M. Fabrice BOSCA présente la liste des espèces invasives identifiées par le CBNM sur la Réserve Naturelle Nationale :

- Prune de Madagascar / M'tsongoma / *Flacourtia indica*
- Choca vert / Kitany / *Furcrea foetida*
- Pignon d'Inde / Musumu / *Jatropha curcas*
- Avocat marron / Muzavokamaro / *Litsea glutinosa*
- Bois noir / Mubonowari / *Albizia lebbek*
- Corbeille d'or / Murimba / *Lantana camara*
- Tulipier du Gabon / Muberamo / *Spathodea campanulata*

Des actions de gestion sont déjà prévues pour 2009 à savoir la mise en place avec le CBNM d'une expérimentation de gestion et l'éradication d'une station de *Furcrea foetida*.

M. Christophe PEYREL demande si ces plantes ont une utilité en terme d'exploitation par l'homme ?

M. Michel CHARPENTIER précise que la Réserve Naturelle Nationale doit servir de laboratoire pour la conservation de la biodiversité sauvage en dehors de toute considération économique.

M. Patrick POYET demande si ces espèces sont concurrentes d'espèces locales.

Fabrice BOSCA précise que d'après l'expertise du CBNM, les espèces invasives présentes sur l'îlot M'Bouzi concurrencent la forêt sèche naturelle qui est un des enjeux majeurs de la réserve.

Mme Pascale SALAUN précise qu'il existe des listes de plantes invasives établies par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) au niveau international. Le CBNM et le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale se sont référés à ces listes.

## Inventaire et suivi de la faune

Deux groupes biologiques emblématiques seront abordés :

- Les oiseaux : étude initiée fin octobre 2009 par M. Gérard ROCAMORA chercheur pour le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris et ornithologue de la Island Conservation Society.
- Les insectes : étude programmée pour janvier 2010 en partenariat avec M. Raphaël PARNAUDEAU de l'association des amis du Muséum d'histoire naturelle de la Réunion.

## Protocole de gestion du rat noir

Le Rat noir (*Rattus rattus*) est un des fléaux qui menace la biodiversité sur les îles de l'Océan Indien où une invasion à grande échelle a été constatée. M. Gérard ROCAMORA (ICS), basé aux Seychelles est un des spécialistes mondiaux de cette problématique. L'îlot M'Bouzi est très fortement infesté par le rat noir et un impact important sur la faune et éventuellement la flore est pressenti. L'étude programmée pour octobre / novembre 2009 s'articulera comme suit :

- Évaluation des densités de rats sur l'île en fonction du type de végétation
- Évaluation de l'impact sur le patrimoine naturel de la Réserve Naturelle Nationale et en particulier sur les oiseaux
- Évaluation de la faisabilité d'un plan de lutte à la ratière (pièges à rats)
- Estimation des coûts correspondants



- Sollicitation de l'avis du Comité consultatif :

M. Christophe PEYREL sollicite, à la demande du gestionnaire, l'avis du Comité Consultatif sur trois points que M. Fabrice BOSCA détaille :

### **1. Problématique du balisage de la Réserve Naturelle Nationale en mer**

Il est rappelé que la limite de la Réserve Naturelle Nationale correspond à l'isobathe des 10 mètres de la carte SHOM (tel que précisé sur le décret de création).

Pour le balisage de la Réserve Naturelle Nationale en mer, 11 emplacements pour 11 balises avaient été prévus et validés en commission nautique. Une étude de faisabilité pour la dépose des 12 corps morts a été menée par la société Kraken Underwater Works. Les résultats obtenus montrent que :

- pour 4 des points prévus, la pose de corps mort induira la destruction de coraux
- pour trois des points, la pente trop forte rend impossible la stabilisation de corps morts au fond
- pour aucun des points la profondeur n'est de 10m ; elle varie de 8 à 30m.
- le long du périmètre la profondeur varie de -3m à -30m.
- il s'avère que l'isobathe ayant servi de base pour la définition du périmètre est imprécis à l'est et non cartographié à l'ouest.

Les conséquences de ces résultats sont :

- Le perception de la limite de la Réserve Naturelle Nationale par les usagers est peu aisée (non définie par l'alignement de 2 bouées)
- Avec le périmètre actuel le seul moyen de vérifier si l'on est dans la Réserve Naturelle Nationale est de sonder.
- Si l'isobathe réel est utilisé, le périmètre sera à modifier également et exclura de la réserve des écosystèmes sous-marins liés à l'îlot.

Le solution envisagée est de modifier le périmètre en le simplifiant : polygone défini par 6 à 8 sommets et leurs coordonnées géographiques qui permettra une meilleure appréhension de la limite par les usagers et les agents chargés des mission de police.

M. Jean-Pierre ARNAUD informe le Comité Consultatif de Gestion qu'une modification de périmètre impliquera de recommencer la procédure : nouveau décret et nouvelle consultation locale.

M. Christophe PEYREL demande si une augmentation de surface de la Réserve Naturelle Nationale nécessitera plus de moyens financiers

M. Jean-Pierre ARNAUD indique que les dotations sont calculées en partie sur un critère de surface. Les Réserve Naturelle Nationale sont classées ainsi par tranches de surface. L'îlot Mbouzi se situe dans la tranche 100-500ha. La modification du périmètre n'augmentera la surface que d'une trentaine d'hectares au maximum. La surface actuelle étant de 140 ha.

M. Christophe PEYREL conclue en validant un accord de principe du Comité Consultatif de Gestion sur la modification du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale. Le nombre de balise devra cependant être limité, le nouveau périmètre sera établi de façon à ce qu'il se situe au plus près de l'îlot tout en englobant l'ensemble des écosystèmes sous-marins remarquables.

M. Fabien RAFFRAY demande si un balisage en mer est forcément nécessaire car :

- Si les gens sont au courant de l'existence de la Réserve Naturelle Nationale il peuvent se situer au GPS.
- Les pêcheurs traditionnels non équipés de GPS naviguent grâce à des alignements et pourront dans ce cas connaître leur position par rapport à la réserve.

M. Jean-Pierre ARNAUD indique qu'en l'absence de signalétique, une action en justice peut mener à l'annulation d'un procès verbal pour infraction au code de l'environnement.

M. Jean MEHN confirme que c'est indispensable pour la réglementation et l'efficacité des missions de

police de la nature.

M. Abdouramane SOILHI indique qu'il est indispensable de baliser pour éviter que l'on se retourne contre la mairie.

M. Christophe PEYREL prend acte de l'accord de principe donné par le Comité Consultatif sur la modification du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale.

## **2. Signalétique terrestre minimale**

M. Fabrice BOSCA sollicite l'avis du Comité Consultatif de Gestion sur l'installation en amont du plan de gestion de panneaux indiquant la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale sous forme de pictogrammes. Ces panneaux suivent une charte graphique standard proposée par le réseau Réserves Naturelles de France. Au moins 5 panneaux seront installés sur les points d'accès les plus fréquentés.

Rappel de la réglementation sur la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi :

- VNM et ski nautique interdits
- Chasse interdite
- Pêche et chasse sous-marine interdites
- Feu interdits hors emplacements prévus
- Abandon de détritiques interdit
- Ramassage de minéraux et fossiles interdits
- Cueillette de végétaux interdite
- Camping interdit (bivouac soumis à autorisation)
- Navigation à moteur interdite au-dessus de 5 nœuds
- Mouillage interdit (sauf sur les emplacements réservés)
- Introduction d'animaux interdite

M. Mohamed SAID HAMIDOUNI évoque les usages traditionnels qui ont encore cours sur l'îlot et en particulier la cueillette des fruits et demande comment les intégrer à la gestion de la Réserve Naturelle Nationale.

M. Fabrice BOSCA explique que la cueillette des mangues et des noix de coco, même si elle n'atteint pas des espèces sauvages remarquables, induit une fréquentation élevée de l'îlot, d'où l'interdiction de prélever tout végétal.

M. Ahmed FADUL demande s'il est autorisé de faire ses besoins sur la Réserve Naturelle Nationale.

M. Fabrice BOSCA précise que rien n'est précisé à ce sujet mais que le décret interdit le dépôt de déchets sur toute la surface de la Réserve.

M. Jean-Pierre ARNAUD attire l'attention sur le fait que certaines espèces utilisées à des fins médicinales deviennent de plus en plus rares ce qui justifie cet aspect de la réglementation.

M. Michel CHARPENTIER propose d'attendre les résultats de l'enquête de fréquentation pour mettre en place une stratégie.

M. Christophe PEYREL prend acte de l'accord donné par le Comité Consultatif de Gestion sur l'installation d'une signalétique terrestre qui reprenne les différents articles de la réglementation de la Réserve Naturelle Nationale.

## **3. Plantes envahissantes : éradication des stations de *Furcraea foetida***

Si la gestion de toutes les espèces végétales envahissantes va nécessiter la mise en place d'un protocole expérimental (voir plus haut), il existe néanmoins sur l'îlot une espèce qu'il est possible d'éradiquer de façon immédiate puisque les deux stations sont bien délimitées et de faible surface (l'UICN préconise d'éradiquer

une espèce invasive dans les plus brefs délais quand sa surface sur l'espace concernée est encore faible, l'idée étant d'endiguer tout risque d'expansion qui s'avérerait incontrôlable par la suite. Rappelons que *Furcrea foetida* fait partie de la liste des plantes exotiques envahissantes établie par l'UICN).

M. Ahmed FADUL affirme que c'est une chance de posséder cette plante qui est utilisée par la population et qu'il suffit de couper les hampes florales pour éviter son expansion. La logique d'une réserve devrait être de ne rien éliminer.

M. Michel CHARPENTIER explique que la réserve n'a pas vocation à être un conservatoire des espèces domestiques de Mayotte. L'objectif en ce qui concerne la flore est de préserver les espèces spécifiques et protégées de Mayotte et en particulier la forêt sèche qui sont menacées par ces espèces exotiques envahissantes.

M. Fabrice BOSCA précise que l'expansion de *Furcrea foetida* est telle qu'il est impossible d'espérer limiter sa présence dans les îles de l'Océan Indien. Par exemple, à la Réunion cette espèce a envahi tous les milieux naturels secs. Elle est de plus bien présente dans ses milieux d'origine en Amérique du sud alors que la forêt sèche de l'archipel des Comores ne se retrouve plus qu'à Saziley, M'Bouzi et sur l'île de Mohéli.

M. Christophe PEYREL acte l'avis favorable du Comité Consultatif de Gestion pour une éradication des stations de *Furcrea foetida* sur l'îlot M'Bouzi.

#### - Gestion de la population de *Eulemur fulvus*

M. Fabrice BOSCA rappelle le contexte réglementaire concernant la gestion de la Réserve et l'activité de l'association Terre d'Asile. Cette dernière est autorisée sur une zone particulière par un arrêté préfectoral qui précise :

**Article 1** : Il est créé une zone d'activité particulière terrestre à l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle nationale de l'îlot Mbouzi conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 3 du décret n° 2007-105 créant la réserve naturelle de l'îlot Mbouzi.

**Article 2** : Cette zone d'activité particulière terrestre est établie jusqu'à agrément du premier plan de gestion de la réserve naturelle par le ministre chargé de la protection de la nature. Elle est délimitée sur la carte annexée au présent arrêté et correspond à la surface actuelle occupée par l'association. »

En ce qui concerne la gestion de la Réserve Naturelle Nationale :

- D'après l'article R332-21 du code de l'environnement : un projet de plan de gestion pour 5 ans est établi par le gestionnaire dans les 3 ans qui suivent sa désignation.

- Le projet de plan de gestion est soumis au Comité Consultatif de Gestion et au Conseil scientifique de la Réserve Naturelle Nationale qui produisent un avis écrit.

- Le dossier ainsi composé est transmis au préfet qui consulte le Conseil Scientifique Territorial de Protection de la Nature et le Conseil National de Protection de la Nature. Le plan de gestion est arrêté par le Préfet pour une durée de 5 ans et transmis au Ministre.

Les naturalistes de Mayotte sont gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale depuis le 4 novembre 2008. Le plan de gestion devra être remis en préfecture au plus tard fin octobre 2011.

La gestion de la zone spéciale d'activité particulière pourra donc être prise en charge par le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale lorsque le plan de gestion sera validé. A ce sujet, une concertation a été initiée entre le gestionnaire et l'association Terre d'Asile.

M. Gérard SCHWARTZ demande au comité de bien vouloir excuser Mme Brigitte GANDON qui n'a pu se rendre disponible ce jour. Il informe alors le Comité Consultatif de Gestion que Mme Brigitte GANDON souhaite arrêter son activité au plus vite, en raison des difficultés financières que connaît son association et de la charge de travail que représente les soins aux makis de M'Bouzi.

L'Association Terre d'Asile demande ainsi au gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de prendre le relai de la gestion des makis rapidement.



M. Fabrice BOSCA précise que le gestionnaire est d'accord sous réserve que les moyens humains et financiers nécessaires soient mobilisés. En effet, cette action n'a pas été prévue dans le fonctionnement de la Réserve Naturelle Nationale au moins jusqu'à validation du premier plan de gestion. Dans le cadre d'une Réserve Naturelle Nationale, un suivi scientifique est à programmer.

M. Gérard SCHWARTZ indique que cela correspond pleinement aux objectifs du projet IBIOMA proposé par M. Jean-Jacques ROEDER.

M. Christophe PEYREL répond alors que le projet IBIOMA présente de nombreuses incompatibilités avec la Réserve Naturelle Nationale.

M. Michel CHARPENTIER précise qu'il est important à ce stade de la discussion de nettement distinguer ce qui relève de la reprise de la gestion des makis et du suivi scientifique et technique correspondant d'un projet de recherche tel qu'IBIOMA.

M. Jean-Pierre ARNAUD propose de présenter un dossier au ministère qui serait rédigé par le gestionnaire afin de solliciter une dotation exceptionnelle pour amorcer la reprise de la gestion des makis par le gestionnaire. Il faut anticiper rapidement ce qui doit être fait. Pour cela, un travail en commun entre Terre d'Asile et le gestionnaire doit être entrepris rapidement.

M. Patrick POYET précise à l'attention de Terre d'Asile que la reprise par le gestionnaire sera dans ce cas totale et qu'il sera libre de prendre les mesures qui lui sembleront les plus adaptées à la gestion de la Réserve Naturelle Nationale.

M. Christophe PEYREL rappelle que l'objectif validé par le Comité Consultatif de Gestion est de stopper la croissance et réduire progressivement la population de makis de l'îlot M'Bouzi. Cela dans le respect du bien être animal et en cohérence avec le plan de gestion. L'État ne saurait se substituer à Terre d'Asile.

**M. Christophe PEYREL propose de programmer la prochaine réunion du Comité Consultatif de Gestion au mardi 1er décembre 2009.**

Il lève en suite la séance.

Le Secrétaire Général

Christophe PEYREL



PREFECTURE DE MAYOTTE



Direction de l'Agriculture  
et de la Forêt de Mayotte

Service Environnement et Forêt

B.P. 103

97600 MAMOUDZOU



Réserve Naturelle  
**ÎLOT MBOUZI**

Ministère chargé de l'Environnement

## Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi Réunion du 1er décembre 2009

### Compte-rendu

Le Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi s'est réuni le 1er septembre 2009 sous la présidence de M. Christophe PEYREL, Secrétaire Général de la Préfecture.

#### Participaient à la réunion les membres suivants :

- M. Ahmed FADUL, Conseiller Général
- Mme. Brigitte GANDON, Présidente de l'association Terre d'Asile
- M. Jean MEHN, Chef de la Brigade Nature
- M. Michel CHARPENTIER, Président des Naturalistes de Mayotte

#### Participaient également à la réunion :

- M. Gérard SCHWARTZ, vice-Président de Terre d'Asile
- M. Karim LAYSSAC, représentant des Affaires Maritimes
- M. Kamardine AHAMED, Responsable de la cellule de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral (DEDD)
- M. Anthoumani SOUDJAH, Directeur de Cabinet du Maire de Mamoudzou
- M. Anli BOINAHEDJA du Service environnement de la Préfecture
- M. Jean-Pierre ARNAUD, chef du service Environnement et Forêts de la DAF
- M. Fabrice BOSCA, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi

#### Ordre du jour :

Validation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité Consultatif (n°5 du 1er septembre 2009)

1. Budget prévisionnel de fonctionnement 2010
2. État d'avancement des études préalables à la rédaction du plan de gestion
3. Proposition de nouveau périmètre (aspects techniques)
4. Questions diverses

## Validation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité Consultatif (1er septembre 2009)

Mme. Brigitte GANDON et Gérard SCHWARTZ souhaitent obtenir des précisions sur certains points du compte-rendu de la réunion du Comité Consultatif précédente. Ils demandent en premier lieu ce que signifie exactement : « L'État ne saurait se substituer à Terre d'Asile », phrase attribuée à M. Christophe PEYREL.

M. Christophe PEYREL explique que si l'Etat doit porter le projet de gestion des makis au travers de la RNN, il doit le faire dans un cadre légal et scientifique rigoureux, en cohérence avec le plan de gestion de la réserve comme évoqué peu après. Il ajoute que ces propos qui ont probablement été transcrits littéralement peuvent, hors de leur contexte, prêter à confusion. Il propose de les retirer du compte-rendu.

Mme. Brigitte GANDON et Gérard SCHWARTZ demandent ce que l'on entend par « totale » dans la phrase « la reprise par le gestionnaire sera dans ce cas totale et qu'il sera libre de prendre les mesures qui lui sembleront les plus adaptées à la gestion de la Réserve » (M. Patrick POYET).

MM Jean-Pierre ARNAUD et Fabrice BOSCA précisent les propos de M. POYET : si le MEEDDM accorde une subvention exceptionnelle au gestionnaire pour assurer la gestion des makis jusqu'à la validation du plan de gestion, ce sont ses services de l'État qui, après avis du comité consultatif, auront au final pouvoir de décision.

M. Christophe PEYREL modifiera le compte-rendu sur ces deux points pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Le compte rendu corrigé sera transmis avec le compte rendu de la présente réunion.

Le comité consultatif est unanimement favorable à l'établissement d'une convention de partenariat entre le gestionnaire de la réserve et Terre d'Asile pour la période qui précède la validation du plan de gestion.

M. Gérard SCHWATZ questionne M. Jean-Pierre ARNAUD sur les suites de ses sollicitations auprès du MEEDDM pour financer à titre exceptionnel la reprise de la gestion des makis par la RNN. Il répond que c'est en bonne voie mais qu'il reste à convaincre les services du ministère de financer ce projet sur plus d'une année.

### 1. Budget prévisionnel de fonctionnement 2010

M. Fabrice BOSCA présente le budget prévisionnel 2010 qui doit être validé par le Comité Consultatif avant transmission au Ministère. Il s'élève à 125 820 euros. Conformément à la méthode mise en place par le ministère chargé de l'écologie pour le calcul des dotations courantes de fonctionnement des réserves naturelles, ce budget est réparti en trois grands volumes : fonctionnement, études et suivis et investissements (intégrant une dotation aux amortissements).

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>ETUDES ET SUIVI</b>	
Masse salariale	61720	Suivi dératization	3500
Cotisation RNF	30	Étude oiseaux ICS	5650
Frais de gestion AOIM	400	Suivi environnement marin	3600
Loyer	6000	Valorisation pédagogique	5500
EDM/SOGEA	250	<b>TOTAL</b>	<b>18250</b>
Téléphones portables	500	<b>INVESTISSEMENT</b>	
Téléphone	800	Dotation amortissements	14270
Charges syndic	300	Outillage et petit matériel	3000
Assurance local	600	Aménagement local	5000
Papèterie / poste	1000	<b>TOTAL</b>	<b>22270</b>
Formations / missions	5000		
Fonctionnement véhicule	2500		
Assurance véhicule	1200		
Fonctionnement bateau	5000		
<b>TOTAL</b>	<b>85300</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125820</b>

M. Gérard SCHWARTZ demande si les reliquats budgétaires non consommés en fin d'année doivent être rendus.

M. Jean-Pierre ARNAUD explique que la dotation courante est prévue pour être consommée dans l'année, sauf en matière d'investissements pour lesquels le gestionnaire dispose d'un délai de 4 années. Il précise également que, dans le cas d'un changement de gestionnaire, le matériel acquis par le biais des dotations aux réserves naturelles nationales est transmis au nouveau gestionnaire.

M. Ahmed FADUL souhaiterait qu'un dossier incluant le diaporama présenté en séance soit envoyé aux membres du Comité Consultatif, avant chaque réunion. Il demande également si le président et l'ensemble des conseillers généraux sont destinataires des comptes-rendus.

M. Jean-Pierre ARNAUD précise que le président du Conseil Général est membre du Comité Consultatif et qu'il reçoit à ce titre une invitation pour chaque réunion et le compte-rendu de séance. Le relais aux autres conseillers généraux devrait pouvoir être fait en interne au Conseil Général ou par la voie du Comité Consultatif si nécessaire.

M. Christophe PEYREL propose de rappeler dans l'envoi du procès verbal au président du Conseil général qu'une diffusion du document à l'ensemble des élus serait souhaitable. Il souscrit à la demande de M. FADUL et demande au gestionnaire de fournir les documents assez tôt pour qu'un dossier complet puisse être envoyé aux membres du comité au moins 15 jours avant la réunion.

## 2. État d'avancement des études préalables à la rédaction du plan de gestion

Voir copie du diaporama en annexe

M. Michel CHARPENTIER demande quel est l'état d'avancement des études préalables à la construction de la nouvelle piste de l'aéroport. Il s'inquiète notamment des volumes élevés de remblais qui seront nécessaires et des sédiments qui risquent d'affecter toute la partie du lagon comprenant la réserve. Il souhaiterait également savoir si un calendrier des procédures est établi.

M. Jean-Pierre ARNAUD évoque le débat public qui aura lieu sur ce projet ainsi que le comité de suivi qui a été mis en place et qui a travaillé sur un calendrier.

M. Christophe PEYREL propose que soit fait un point d'étape de ce projet dans le cadre du Parc Marin.

M. Jean-Pierre ARNAUD confirme que le Parc Marin sera de toute façon amené à se prononcer sur ce point. Il serait intéressant d'associer le gestionnaire de la RNN au comité de suivi mis en place puisque elle risque d'être directement impactée par ce projet

M. Fabrice BOSCA ajoute que des stations de suivi de la sédimentation ont été installées sur la partie marine de la Réserve.

## 3. Proposition de nouveau périmètre (aspects techniques)

Une carte situant mieux la réserve sur le lagon est demandée. Voir page ci-après.

M. Jean-Pierre ARNAUD précise qu'une nouvelle procédure complète devrait être nécessaire. Il est convenu avec le service compétent du ministère chargé de l'écologie d'attendre que les données bathymétriques issues du programme LITHO 3D soient disponibles pour mieux argumenter la demande de modification des limites.

## 4. Questions diverses

### ***Renouvellement du Comité consultatif de gestion de la réserve.***

M. Jean-Pierre ARNAUD précise que la liste des membres du Comité consultatif doit être renouvelée a priori en février 2010 et qu'il serait donc judicieux de fixer une réunion du Comité Consultatif à cette période.

M. Fabrice BOSCA propose alors comme ordre du jour minimal pour cette réunion :

- Nouvelle liste des membres du Comité Consultatif
- Bilan financier 2009
- Budget 2010 validé par le MEEDDM
- Convention de partenariat entre la RNN et Terre d'Asile

**M. Christophe PEYREL propose de programmer la prochaine réunion du Comité Consultatif de Gestion au 23 février 2010 à 9h00 à la DAF.**

Le Secrétaire Général

Christophe PEYREL

ANNEXE 2 : documents comptables justifiant les dépenses effectuées au titre de la dotation courante 2009